

## **1. Généralités**

### **1.1 NORME DE RÉFÉRENCE**

- .1 Disjoncteurs sous boîtier moulé conformes à la norme ACNOR C22.2 n° 5.

### **1.2 FICHES TECHNIQUES**

- .1 Soumettre les fiches techniques conformément aux prescriptions de la Section 26 05 01 – Prescriptions générales.
- .2 Inclure les courbes de caractéristiques, établies d'après les constantes temps-courant, pour des disjoncteurs ayant un courant admissible de 100 A et plus ou ayant un pouvoir de coupure de 22,000 A symétrique efficace et plus, à la tension du réseau.

## **2. Authentification**

### **2.1 VÉRIFICATIONS**

- .1 Avant de procéder à toute installation de disjoncteurs soit dans une installation neuve ou existante, l'ENTREPRENEUR électricien doit soumettre en trois (3) copies un certificat d'origine rédigé en français du manufacturier dûment signé par l'usine et le représentant local du manufacturier, attestant que tous les disjoncteurs proviennent de celui-ci, qu'ils sont neufs et qu'ils rencontrent les normes et règlements en vigueur. Ces certificats doivent être remis au professionnel en ingénierie pour acceptation.
- .2 Tout travail de fabrication, de montage ou d'installation ne doit débuter qu'après l'acceptation du certificat d'authentification par le professionnel en ingénierie. À défaut de se conformer à cette exigence, le professionnel en ingénierie et/ou l'ORGANISME PUBLIC se réserve le droit de mandater le manufacturier inscrit sur les disjoncteurs afin d'authentifier tous les nouveaux disjoncteurs prévus au contrat.
- .3 De manière générale, le certificat d'origine d'authentification doit contenir :
  - .1 Le nom et les coordonnées du manufacturier et de la personne responsable de l'authentification. La personne responsable doit dater et signer le certificat;
  - .2 Le nom et les coordonnées du distributeur autorisé ainsi que la personne du distributeur responsable du compte de L'ENTREPRENEUR.
  - .3 Le nom et les coordonnées de L'ENTREPRENEUR et de la personne responsable du projet.
  - .4 Le nom et adresse du bâtiment où les disjoncteurs sont installés :
    - .1 Le titre du projet (titre sur le devis ou les plans);
    - .2 Le numéro de référence de l'ORGANISME PUBLIC;
    - .3 La liste des disjoncteurs sous forme de tableaux lorsque requis.

### **3. Produits**

#### **3.1 DISJONCTEURS - GÉNÉRALITÉS**

- .1 Disjoncteurs sous boîtier moulé, boulonnés aux barres omnibus : du type à fermeture rapide et à rupture brusque, à manoeuvres manuelle et automatique, avec compensation pour une température ambiante de 40°C.
- .2 Disjoncteurs à déclencheur commun : munis d'une seule manette sur les circuits multipolaires.
- .3 Disjoncteurs pourvus d'éléments magnétiques à déclenchement instantané, conçus pour agir seulement lorsque la valeur du courant atteint la valeur du réglage. La valeur du réglage des disjoncteurs munis de déclencheurs réglables peut varier entre 3 et 8 fois la valeur du courant nominal.
- .4 Disjoncteurs munis de déclencheurs interchangeableables, selon les indications.
- .5 Tous les disjoncteurs de 300 amp. et plus doivent être munis de contact auxiliaire préfilé sur bornier indiquant l'ouverture ou la fermeture du disjoncteur et avoir une protection de fuite à la terre « L.S.I.G. ».
- .6 Tous les disjoncteurs ayant une capacité de rupture de 14KA et plus doivent être munis d'un dispositif de verrouillage en position « fermé » ou « ouvert » par cadenas.
- .7 L'information technique et l'ajustement, (si requis) doivent être visible en tout temps sur tous les disjoncteurs ayant une capacité de rupture de 14KA et plus.

#### **3.2 DISJONCTEURS THERMOMAGNÉTIQUES**

- .1 Disjoncteurs sous boîtier moulé, automatiques, actionnés par des déclencheurs thermiques et magnétiques produisant un déclenchement temps-intensité inversé et un déclenchement instantané comme protection contre les courts-circuits.

### **4. Exécution**

#### **4.1 INSTALLATION**

- .1 Poser les disjoncteurs selon les indications.
- .2 Munir de dispositifs de verrouillage les circuits du système d'alarme-incendie et les indicateurs de sortie.
- .3 L'ordre dans lequel les disjoncteurs doivent être montés dans les panneaux doit respecter celui montré aux plans.
- .4 Effectuer les ajustements des déclencheurs magnétiques et électroniques selon le diagramme de coordination de courts-circuits effectué par la section 26 05 03.